

RÈGLEMENT DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË KAYAK 2025

**DESCENTE
U18**

Table des matières

A. PREAMBULE	2
B. MODALITES DE SELECTION	2
1. Compétitions de sélection.....	2
2. Parcours prévisionnels	2
3. Conditions de participation.....	3
4. Règlement	3
5. Classement.....	4
6. Départage	4
C. PROGRAMME D' ACTIONS	5
D. PROPOSITION DE SELECTION	5
1. Préambule	5
2. Proposition de sélection pour l'Équipe de France U18.....	5
E. DIVERS	6
1. Diffusion du mode de sélection	6
2. Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2025.....	6
3. Diffusion des sélections	6

A. PREAMBULE

Un travail en urgence s'est réalisé pour construire un mode de sélection valable que pour l'année 2025. Les sportifs souhaitent connaître au plus vite les dates, lieux et modalités des sélections. Nous validerons tout cela lors du GSOP
Pour les effectifs des sélectionnés, on ne les donnera qu'en avril lorsque :

- La nomination du/de la DTN,
- Une lisibilité plus claire sur nos finances,
- La prise de connaissance de la politique de l'ANS,
- La connaissance du niveau de performance des sportifs et des jeunes.
- Le niveau de performance des sportifs et des jeunes sera connu.

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'Équipe de France de Descente lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale U18 en 2025.

La compétition de référence internationale sera le Championnat du Monde Classique et Sprint à Solkan (SLO) du 1^{er} au 5 juillet 2025.

L'objectif de l'Équipe de France U18 est d'atteindre les finales dans toutes les épreuves et d'obtenir des médailles pour les plus experts.

Les modalités de sélection retenues permettent de valoriser :

- La capacité à mobiliser ses ressources pour performer le jour J,
- Une régularité dans les performances tout en privilégiant la Gagne.

B. MODALITES DE SELECTION

1. Compétitions de sélection

Les compétitions de sélection U18 Classique et Sprint 2025, auront lieu à l'Argentière-la-Bessée du 19 au 21 avril 2025 (Sélectif National Sprint et Classique) et à Pau et à Navarrenx du 7 au 11 mai 2025 pour toutes les épreuves individuelles et d'équipage Classique et Sprint (C1D, C1H, K1D, K1H, C2H). Elles comprennent 4 courses, deux courses Sprints et deux courses Classiques :

- Course n°1 : Manche n°1 du Sélectif National Sprint le 20 avril 2025 à l'Argentière-la-Bessée
- Course n°2 : Sélectif National Classique le 21 avril 2025 à l'Argentière-la-Bessée
- Course n°3 : Sprint (format qualification 1, qualification 2 et finale) le 8 mai 2025 à Pau
- Course n°4 : Classique le 10 mai 2025 à Navarrenx

2. Parcours prévisionnels

- Parcours Sprint à l'Argentière-la-Bessée sur le Stade d'eaux vives
- Parcours Classique à l'Argentière-la-Bessée :
 - o Option 1 : Sortie des gorges de la Durance > Stade d'eaux vives de l'Argentière-la-Bessée (3 km)
 - o Option 2 : Stade d'eaux vives de l'Argentière-la-Bessée > La Roche de Rame - Pont des Traverses (3,2 km) ou Le Planet (4 km)
- Parcours Sprint à sur le Parc Aquasports (Stade d'eaux vives Pau Béarn Pyrénées)

- Parcours Classique à Navarrenx sur le Gave d'Oloron entre Navarrenx et Sauveterre-de-Béarn. Le parcours de classique sera défini la semaine du 24 mars 2025.

Les dates et les programmes de ces courses peuvent être modifiés en cas de force majeure.

3. Conditions de participation

1. Conditions administratives

- Être titulaire de la carte adhésion 2025.
- Être né entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2009,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Accepter et respecter les termes de la convention individuelle du sportif 2025 et ses annexes,
- Pour les courses n°1 et n°2 (Sélectif National Descente à l'Argentière-la-Bessée), s'inscrire sur le site de la FFCK via la procédure habituelle,
- Pour les courses n°3 et n°4, s'inscrire sur le site de la FFCK aux courses de sélection Équipe de France avant le 30/04/2025. Le coût de l'inscription est fixé par l'organisateur.

2. Conditions sportives

Pour les courses n°1 et n°2 (Sélectif National Descente à l'Argentière-la-Bessée) :

- Tous les sportifs répondants aux critères de participation définis dans le règlement sportif FFCK descente en vigueur et ses annexes 2025.

Pour les courses n°3 et n°4 :

- Les sportifs inscrits au classement numérique U18 et qui entrent dans les quotas d'accès suivant pourront s'inscrire et participer aux courses de sélection.

K1H	K1D	C1H	C1D	C2H
12	10	7	7	5

- Ces quotas seront arrêtés à partir du classement national au 23/04/2025. Les sportifs listés relève sont comptabilisés dans ce classement.
- La manager descente peut inscrire des bateaux supplémentaires aux courses de sélection 2025 après analyse du classement national et plus particulièrement des résultats sur les sélectifs nationaux.

4. Règlement

Pour les courses de sélection se déroulant à L'Argentière-la-Bessée (Sélectif National Classique et Sprint), le règlement de la FFCK et ses annexes seront appliquées.

Pour les courses de sélection se déroulant à Pau et à Navarrenx, le règlement sportif de l'ICF sera appliqué.

5. Classement

Pour figurer au classement des sélections, les sportifs doivent être classés sur au moins 3 courses.

Classement de la course	Points attribués pour le classement des sélections U18
1 ^{er}	0
2 ^e	2
3 ^e	3
4 ^e	4
...	...
10 ^e	10

A l'issue des quatre courses de sélection U18, le classement est effectué par l'addition des points des trois meilleurs résultats. Le bateau ayant le moins de points au classement est classé premier et ainsi de suite.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) sort automatiquement du classement de la course.

Un bateau qui prend le départ mais ne termine pas la course (DNF), ou est disqualifié de la manche (DSQ) marque les points du dernier de l'épreuve plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

6. Départage

En cas d'ex-æquo au classement par point, le meilleur résultat sur une des quatre courses sera pris en compte, si l'égalité persiste ce sera le résultat de la course n°2 Classique qui départagera. Si l'égalité persiste, ce sera le résultat de la course n°1 Sprint qui départagera.

C. PROGRAMME D'ACTIONS

- Championnat du Monde Classique et Sprint à Solkan (SLO) du 1^{er} au 5 juillet 2025.

Pour effectuer ce programme d'actions de l'équipe de France, une participation financière pourra être demandée aux sportifs. Les sportifs seront prévenus au moins un mois avant.

D. PROPOSITION DE SELECTION

1. Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France.

Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

Conformément à la convention individuelle du sportif 2025, à partir de la sélection, chaque sportif sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2025 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un bateau ne pourra pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, raisons professionnelles, santé, de comportement ou de double sélection en équipe de France), un bateau en remplacement pourra être sélectionné pour le programme, sur décision du Directeur Technique National et ou du manager descente.

2. Proposition de sélection pour l'Équipe de France U18

1. *Épreuves kayak homme et dame, et canoë monoplace homme et dame*

De 0 à 3 premiers bateaux du classement de sélection U18 peuvent être proposés à la sélection.

2. *Épreuves canoë biplace homme*

De 0 à 2 premiers bateaux du classement de sélection U18 peuvent être proposés à la sélection.

3. *Épreuves canoë biplace dame*

De 0 à 2 premiers bateaux seront formés avec les féminines sélectionnées en Équipe de France dans les catégories monoplaces.

4. Épreuves par équipe :

La sélection des membres de l'équipe s'effectuera sur la base des résultats individuels.

Dans le cas où les courses par équipe se courent avant les courses individuelles, les résultats des courses de sélection permettront de constituer les équipes.

E. DIVERS

1. Diffusion du mode de sélection

Le présent mode de sélection sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie.

2. Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2025

En cas de sélections dans plusieurs disciplines, les sportifs peuvent courir dans chacune d'elles si les programmes sont compatibles. Dans le cas contraire, l'accord du DTN sera nécessaire.

3. Diffusion des sélections

La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés sera effectuée le 14/05/2025 sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie.